



Félicitations !

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 10 juillet 2003

Bonjour,

Je suis agréablement d'avoir vu cette asso. sur le net, je ne la connaissais pas et apparemment cela fonctionne bien vu les procès que vous faites !

Il est vrai que la loi Evin n'est pas respectée en France et qu'on inverse les choses notamment dans les cafés où uniquement 2 tables sont souvent réservées aux non fumeurs et encore....

Je tenais à soulever une pensée concernant l'implication du gouvernement et de M Chirac dans la lutte contre le tabac M Sarkozy a dit vouloir en finir avec les drogues et ne plus vouloir d'une classification entre drogue dure et douce, pour lui toutes sont des drogues, choses pas fausses du tout, seulement il n'implique pas la cigarette dedans hors le tabac a depuis longtemps été classé comme drogue d'après foule de spécialistes !

De plus, celle ci constitue la pire des drogues sournoises que l'on puisse connaître depuis le siècle dernier !

Je pense qu'il est temps d'en finir avec cette drogue et même si cela peut paraître antidémocratique, il faudrait je pense voter une loi antitabac en France et le classer une bonne fois pour toutes dans les drogues et donc illicite !

Aussi intensifier les pubs qui montreraient que fumer du BAYGON ou un autre insecticide serait fou, alors pourquoi fumer le +grand insecticide naturel à savoir la NICOTINE ? et encore celle ci fait pitié je dirais dans ses dégâts par rapports à la centaine de produits toxiques et cancérigènes contenus dans une cigarette !

Que pensez vous de proposer une loi aux membres du gouvernement ainsi qu'au chef de l'État, Monsieur CHIRAC, qui interdirait l'usage de la cigarette en France ou une forte pression en ne remboursant les frais médicaux des fumeurs ne voulant pas arrêter ?

Si vous êtes partant pour ce genre d'action, je serais avec vous à 100% pour vous soutenir !

Cordialement,

DM

Réponse :

Merci pour vos compliments. La loi est effectivement bafouée dans les restaurants, mais également dans les

Félicitations !

établissements d'enseignement et dans les lieux de travail, ce qui est très grave.

Oui le gouvernement et particulièrement le Ministre de la Santé ont mesuré la gravité de cette situation et ont prévu les mesures pour y remédier. DNF met toute sa confiance dans l'efficacité du plan cancer et dans les projets que les associations vont proposer grâce au financement exceptionnel prévu dans le budget du Ministère.

Le tabac est une des drogues les plus addictives et les industriels du tabac se liguent pour en augmenter artificiellement la dépendance. Pour des raisons sociales et culturelles, aucun état ne peut, du jour au lendemain, en interdire la consommation, et notamment quand ces états ont été longtemps eux-mêmes fabricants et distributeurs de produits composés de tabac. Il faut donc commencer par protéger les non fumeurs, informer les consommateurs des dangers qu'ils encourent et veiller à ce que les fabricants de cigarettes ne puissent plus faire la promotion d'un produit qui est maintenant reconnu comme responsable d'un des plus grands fléau de santé publique de tous les temps. La loi VEIL, puis la loi EVIN, ont, bien qu'incomplètement, répondu à ces impératifs. Malheureusement, aucun gouvernement n'a osé aller au bout de sa logique et sanctionner, comme les textes le prévoyaient, les contrevenants consommateurs ou responsables de l'application de la loi. Ne rajoutons pas de la loi à la loi avant d'avoir fait le minimum pour qu'elle soit appliquée !

Oui, vous avez raison, la nicotine est un puissant insecticide et DNF possède des affiches publicitaires qui en vantaient l'efficacité au début du siècle dernier, mais ceci est anecdotique car on pourrait citer bien d'autres produits naturels très dangereux utilisés dans la pharmacopée. Il existe une solution, adoptée notamment en Grande Bretagne, consistant à responsabiliser le fumeur en supprimant la gratuité, voire l'accès à certains soins dont la nécessité est engendrée par sa volonté de ne pas arrêter de fumer. DNF pense que ces solutions extrêmes n'auront pas à être envisagées si les promesses de voir la loi appliquée dans toute sa rigueur sont tenues. Sept Français sur dix ne fument pas : ils doivent clairement, et dans chaque circonstance, manifester leur volonté de voir respecter leur droit à ne pas être enfumés.